

est fixé au vingt-cinq Mars mil huit cent soixante-sept et celui de la
deuxième à pareille époque de l'année mil huit cent soixante-sept.
Si à l'expiration du premier terme Lucchini n'ait pas payé la somme
de quatre cent quarante-quatre francs 75 centimes, avec les intérêts de toute la
somme de 880 ff 75 centimes, la présente délibération restera sans effet et
l'expropriation du bien dénommé (adulcella) sur lequel il existe une inscription
conventionnelle sera poursuivie, sans s'empêcher, ~~enfin~~ que Lucchini n'obtienne
plus de sursis, ce qui ne paraît ^{du reste} plus convenable de lui accorder. Autorise aussi le
cas échéant, le maire avec le conseil municipal qui gère le bien rural dénommé ci-dessus
à ont les membres présents signé la présente délibération après lecture faite,
approuvée des mots placés en interligne entre les deux dernières lignes.

Joseph E. Ciardi Nelle Lazare Martino & He de auarony

S. Aratas J. Aratas J. Aratas J. Aratas J. Aratas
Pierre Girardi J. Homaretti Miglia Mathias

Moulaypagana

Rapport de la Commission du Conseil Municipal sur le projet d'un chemin de fer en Corse

Une copie du rapport
ci-dessus et de la délibération
qui le suit a été envoyée
à M^r le Préfet le 25 avril
1870.

En consignant, par voie de délibération, au procès-verbal d'enquête
ouverte par arrêté préfectoral du 14 Mars dernier, ses observations sur l'utilité
d'un chemin de fer en Corse, le Conseil Municipal, organe des vœux de la
population bonifacienne, soumettra en même temps à la haute appréciation du
Gouvernement de l'Empereur les raisons suffisantes qui font de la ville et
du port de Bonifacio l'aboutissant d'une ligne partant de Bastia et passant
à travers la côte orientale par ^{naturel} Meria, Mighiacciari, Slenjara et Bitoricchio.

Economie au point de vue de la construction, productions et industries capables
de procurer à la compagnie concessionnaire un profit des plus sensibles; enfin
pour le pays tout entier prospérité et richesses fécondées de mieux en mieux chaque
jour sous un sol merveilleusement productible, telles sont les raisons sérieuses
qui nous portent à préférer le tracé du chemin de fer de Bastia à Bonifacio à celui
de Bastia à Ajaccio par Corte.

L'économie quant à la construction ressort d'une manière irrécusable
de la nature même du terrain à parcourir.

Nullament accidentée sur son immense étendue depuis Bastia jusqu'à Bonifacio,
la côte orientale n'a pas besoin de recevoir l'application du système Fell, adopté sur
le tracé de Bastia à Ajaccio par Corte.

Cette disposition privilégiée du terrain de la côte orientale établit sur celui qui
constitue la ligne de Bastia à Ajaccio une différence de six millions de francs dans
la dépense totale de construction, et de quarante mille francs dans celle d'un kilomètre.

Outre ce premier avantage, nous en signalerons d'autres fournis par le
chiffre important des populations habitées sur la côte orientale. Depuis Bastia à Bonifacio,
par la richesse prodigieuse du sol de cette contrée; par les nombreuses et importantes
industries qui y fonctionnent depuis longtemps; enfin par les ports qui constituent
son heureux disposition côtière.

Les plaines de Migliacciaro et d'Aleria dont la production agricole effective représenterait celle de plusieurs départements, si elles étaient assainies; les stations minérales et thermales de Pietra Lola et de Saggiello, placées à une très-courte distance de la ligne orientale. l'usine Métallurgique de Solignara; la scierie mécanique de Georges-Ville près Portorecchio; la grande exploitation de liège de M. M. Delarbre et Jacob, les cinq mille hectolitres d'huile récoltés annuellement à Bonifacio; les charbons et les bois de construction, que tirent, par milliers de tonnes et de mètres cubes, aux ports de Pinarello, Portorecchio, St-Julien, Bonifacio et de Figari; les forêts immenses que desservent les routes forestières de Spedale et de Baxella, sont autant de sources intarissables de richesses s'écoulant aux abords de la Côte orientale depuis Bastia jusqu'à Bonifacio.

Ces immenses produits ne suffisent-ils pas à alimenter la ligne du chemin de fer projeté?

En présence de toutes ces richesses éparses sur l'étendue de la Côte orientale, nous osons espérer que le Gouvernement de l'Empereur la dotera d'une ligne de chemin de fer de Bastia à Bonifacio, passant par Aleria, Migliacciaro, Solignara et Portorecchio.

Les avantages réels rencontrés sur place ne sont pas les seuls à considérer pour l'exécution de cette voie ferrée. Il s'en présente d'autres d'un ordre supérieur; tels seraient les transports entre l'Algérie et les continents français et italien par le chemin de fer Sarde-Corse et le raccourcissement que fournirait notre tronçon de Bonifacio à Bastia avec transbordement de la maille des Indes et des grands convois de marchandises venant de l'extrême Orient pour rayonner vers les grands ports de Commerce de la France et de l'Italie.

En effet, un navire venant de Suéde opérerait plus promptement un transbordement de marchandises sur un port du Continent français ou italien s'il faisait escale à Bonifacio et que ces marchandises allaient à Bastia sur la ligne ferrée orientale, que s'il débarquait directement dans ces ports. De même qu'un navire partant de Bone, par un mauvais état de la mer, transborderait plus promptement sur un point quelconque de la France et de l'Italie, en faisant escale à Bonifacio et que là les produits de son chargement fussent réexpédiés par la voie indiquée plus haut.

En résumé, nous établissons que le chemin de fer projeté devrait avoir sa ligne principale entre Bastia et Bonifacio.

Cela milite en faveur de cette ligne: l'économie dans la construction; le raccourcissement dans la distance. L'importance d'ormais acquise au point de vue des nombreuses populations cantonnées sur ses abords: les produits agricoles et industriels qu'elle renferme, les bénéfices que le concours de ces sources nombreuses de richesse assurerait aux capitaux engagés; les intérêts de l'humanité comme l'a dit, avec autant de raison, la Commission Municipale de Bastia.

La construction d'un chemin de fer par la plaine orientale de la Corse serait, en effet, le véritable moyen de l'assainir et de la peupler entièrement, en détruisant l'émigration imposée aux populations qui l'habitent par le fléau de la Malaria.

Nous ne saurions terminer ce rapport sans traiter la question de la gare qu'un avant-projet aurait assigné au village de Pinarello dans la plaine de Figari.

Outre le tracé qu'il faudrait faire de Portoferrato à Civarello pour aboutir à Bonifacio, tracé qui tout en prolongeant la ligne de Bastia à Bonifacio de plus de 16 Kilomètres augmenterait de 64000 francs la dépense totale de la construction et causerait un retard qui, quoique peu sensible se ferait péniblement sentir sur les transports provenant de l'Algérie et du canal de Suez, le port de Figari, parsemé de récifs et de bas-fonds, ne pourrait supporter le parallèle avec le port de Bonifacio par rapport aux lignes de navigation de l'Algérie et des Indes à travers le canal de Suez.

Les immenses produits de la Corse s'écoulent pour la plupart au dehors par les ports de Bastia, Bonifacio, Portoferrato, St. Julien et de Bonifacio. La gare à Civarello n'aurait donc pas de raison d'être.

Nous avons pu recueillir à des sources certaines que la ligne de chemin de fer par la côte orientale de la Corse, en faisant station à Portoferrato, pourrait se terminer très facilement à l'endroit dit Forc de l'Isola, ^{qui serait placée la gare} située à une très petite distance de la ville de Bonifacio, sans subir de pente sensible après avoir passé par le hameau de Corte, les Strette d'Orsio, les Durbes hameaux de Chiora d'Asinio et de Loggio d'Orsio, le Francolo, acqua d'Orsio, Carlo.

Cette ligne de parcours que nous prions l'Administration supérieure de prendre en considération a naguère fait l'objet d'une étude sommaire d'avant-projet.

Nous osons espérer que le Gouvernement de l'Empereur voudra bien apprécier toutes les raisons que nous avons l'honneur de lui soumettre au sujet de la construction d'une ligne ferrée qui relierait directement Bastia à Bonifacio, en passant par Ajaccio, Miglioruccio, Sotomora et Portoferrato.

Bonifacio, le vingt avril mil huit cent soixante-dix

Les membres de la Commission Municipale,

F. Scamaroni, J. B. Porri, Georges Castelli,

J. Canuzy

L. Arata

Montepagano

Rapporteur

Deliberation concernant le projet du chemin de fer en Corse.

L'an mil huit cent soixante-dix, le vingt-quatre du mois d'avril, à la mairie de Bonifacio.

Le Conseil Municipal réuni en séance extraordinaire sous la présidence de M. Montepagano, maire.

Étaient présents M. M. Compaselli, Schiardi, Porri, Castelli, Georges, Miglior, Mathias, Scamaroni, Castelli, Capitoni, Arata, Stachino, Carro, Bruni, Accardi, Carli, Boudeloup, Fortasse, Rocca, Rulli, et Montepagano.

Abents M. M. Debernardi, Jean. Baptiste.

Sur le rapport de la Commission Municipale

Il y a eu de la

population bonifacienne

Le Conseil, à l'unanimité, s'associe aux vœux exprimés par cette Commission pour que la ligne de chemin de fer projetée entre Bastia et Ajaccio suive la côte orientale, avec embranchement sur Corte et arrive en gare à Bonifacio.

La réalisation de ce vœu est, d'ailleurs, une conséquence de l'intérêt des populations, de l'agriculture et du commerce de notre département, de celui du Gouvernement et de la Compagnie concessionnaire.

Et ont les membres présents signé la présente délibération après lecture faite
A Bonifacio, le jour, mois et an que dessus.

Approuvé en renvoi en marge.
H. Scamaroni, J. M. Porri, Georges Cottalig, Carrega
I. Arata, Meylin Matthias, J. M. Porri
Pierre Girardi, P. Mompalao, Lazare Stachino
B. P. Drani, J. M. Porri, Montepagano

Impression de trois documents intéressant la commune

Deux propositions relatives adressées au Préfet le 2 mai

L'an mil huit cent soixante-dix, le vingt-quatre avril.
Le Conseil Municipal de la ville de Bonifacio réuni en séance extraordinaire sous la présidence de M. le Maire.
Attendu qu'il est indispensable de faire imprimer en beaucoup d'exemplaires l'histoire de la ville de Bonifacio par Marcolaccio et le rapport de la Commission Municipale et une notice historique formée par M. le Maire sur l'utilité d'une ligne de chemin de fer de Bastia à Bonifacio par la côte orientale.

Le Conseil Municipal vote la somme de trois cents francs, laquelle sera prélevée sur les fonds communaux de l'exercice courant, pour pourvoir aux frais que comportera l'insertion de ces trois documents.
Et ont les membres présents signé la présente délibération qui sera fournie d'urgence à l'approbation de M. le Préfet.
A Bonifacio, le jour, mois et an que dessus.

Souscrit
I. Arata, Carrega, H. Scamaroni
Lazare Stachino, J. M. Porri, Pierre Girardi
Meylin Matthias, Georges Cottalig
B. P. Drani

Ouverture de la session du mois de mai 1870.

L'an mil huit cent soixante et dix du mois de mai le conseil municipal réuni dans la salle de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Montepagano Maire, le corps Municipal a procédé 1° à l'ouverture de la session ordinaire de ce mois 2° à la nomination d'un secrétaire dont le choix est tombé sur Monsieur Porri Joseph Maria 3° à la nomination d'une commission composée de M. M. Scamaroni, Arata, Carrega, Stachino et Girardi.

Et ont les membres présents à la session, signé, après lecture faite, la présente délibération.
A Bonifacio le jour, mois et an que dessus.

Souscrit
J. M. Porri, I. Arata, H. Scamaroni, B. P. Drani
Georges Cottalig, Lazare Stachino
Meylin Matthias, Carrega, Pierre Girardi
I. Arata, P. Mompalao, J. M. Porri, Montepagano

Adresse à Sa
Majesté l'Empereur
Napoléon III, à
l'occasion du récent
complot contre sa
vie.

L'an mil huit cent soixante et dix, le dix du mois de mai, le
conseil municipal réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. le Maire
a proposé le projet d'adresse suivant, à Sa Majesté l'Empereur Napoléon
III. à l'occasion du récent complot contre sa vie.

Vire

Organe de la population toute entière de Bonifacio, l'autel même de
votre illustre et glorieuse dynastie, s'est élevé avec les premiers pleurs de la vie du
Grand Homme (1). Le conseil municipal ressent la plus profonde indignation pour
le complot ourdi contre votre vie. - Il repudiera toujours de
toutes ses forces ces principes subversifs qui voudraient plonger la France dans
l'arrêt et la ruine, tôt ou tard, dans les bras de l'insurrection et du chaos.

Bonifacio, Vire, soutiendra toujours la dynastie napoléonienne, comme
le symbole séculaire de la vraie liberté, comme la sauvegarde de la religion,
de la famille et de la propriété.

Continuons, Vire, à marcher dans la voie de progrès et de liberté
que vous avez inaugurée, et la providence qui veille sur vous et sur
votre auguste fils, saura préserver vos jours, si précieux, pour la gloire et le
bonheur de la France.

Vire l'Empereur

Vire l'Impératrice

Vire le Prince Impérial.

B. P. Crani E. Giard J. B. Scamaroni

Gorges Castelnau Lazare Stachiro &

Meylia Mathias y Caney

Pierre Ghisardi J. Orata

F. Compagnoni

Montepagano

Empiètement d'une
parcelle de terrain
appartenant à
l'Oratoire de la Brie-
Sainte Brinite.

L'an mil huit cent soixante-dix, le vingt-trois mai, le Conseil Municipal
de la ville de Bonifacio réuni en session ordinaire sous la présidence de M. le
Maire.

Plusieurs membres du Conseil Municipal ont déclaré que M. Castelli, Laurent,
a empiété sur une parcelle de terrain appartenant à l'Oratoire de la Brie-Sainte
Brinite. M. le Maire et d'autres Conseillers Municipaux prétendent que
les terrains ainsi que les oliviers dépendants de cette chapelle champêtre
appartiennent à la ville qui en paie les contributions foncières.

Le Conseil ayant eu recours au vote secret a déclaré par
cinq voix ces terrains appartenant à la dite chapelle.

La présente délibération dont expédition sera adressée à l'Autorité
supérieure a été signée par tous les membres présents à la séance.

B. P. Crani J. B. Scamaroni J. Orata J. Caridi

F. M. Crani

Castelli

Pierre Ghisardi

Meylia Mathias

Lazare Stachiro &

y Caney

Montepagano

Presse à Monsieur
Marchi, Rédacteur
Du Journal de la Corse,
concernant le projet
du chemin de fer en
Corse.

A. Monsieur Marchi, Rédacteur du Journal de la Corse

52.

Le Conseil Municipal de Bonifacio n'a nullement obéi à des vues mesquines de clocher en exprimant le vœu pour que la ligne de chemin de fer projetée entre Bastia et Ajaccio suive la côte orientale avec embranchement sur Corte et arrive en gare à Bonifacio. Cette ligne, M^e de Polve à M^e Marchi, s'impose d'elle-même par la disposition du terrain, l'importance des nombreuses localités échelonnées sur son parcours, leurs populations dont le chiffre est de beaucoup supérieur à celui du versant opposé, leurs produits industriels et agricoles, enfin par les opérations commerciales qu'elles font avec les continents français et italien.

La ligne de la côte orientale, pour le répéter à M^e Marchi, - notre opinion est corroborée par celle de personnes plus compétentes que nous (1), - par suite de sa position topographique occasionnerait une dépense en moins de 6000.000 francs sur celle de Bastia à Ajaccio. Sur son parcours sont situées les contrées les plus fertiles et les plus peuplées de la Corse, ainsi que le démontre la statistique consciencieuse dressée tout récemment par la Commission Municipale de Bastia dans ses observations sur l'utilité d'un chemin de fer en Corse et sur la ligne qui doit être suivie.

Cette ligne devant le déboucher le plus naturel et le plus puissant pour écouler au dehors les produits industriels et agricoles fournis par les plus riches localités des arrondissements de Bastia, Corte et Sartène. En effet, c'est sur le versant de la côte orientale que se trouvent la plupart de nos riches forêts, nos usines métallurgiques, nos grandes exploitations de bois de construction et de chauffage, de planches et de lièges, là aussi se trouvent les étangs poissonneux de Biguglia, Diana, Sta Giulia, Montino et de Bastia tra près le port de Santa Margherita, pouvant à eux seuls contribuer pour une large part à l'alimentation de notre ligne ferrée.

Les ports tant fréquentés de Pinarello, Santa Giulia, Porto Nuovo, Portoriccio, Santa Margherita et de Bonifacio, ces trois derniers surtout, capables de tenir à l'ancre les vaisseaux de ligne du plus haut bord et les navires de commerce du plus fort tonnage forment le complément de tous les avantages irréversibles offerts par le tracé de Bastia à Bonifacio.

Les magnifiques ports pour recevoir des flottes entières et les grands convois de marchandises venant de l'extrême orient n'ont nullement besoin, quoiqu'en dise M^e Marchi, d'imposer à l'Etat la moindre dépense pour être utilisés à cette fin. Que M^e Marchi se reporte à la belle carte dressée en 1824 par le Contre-Amiral de Nell, et il sera pleinement convaincu de la notoriété des faits que nous avançons.

Bonifacio, le 29 mai 1870

Les membres du Conseil Municipal

B. P. Drani M^e Perri St. Scamaroni

Georges Costetti Meglio Stallich

Lazare Stachini

M. M^e

Montegomery

J. Caney

S. Oratan

M. M^e

Séance du 29 mai 1870.

Approbation
du Comptable du
Receveur Municipal
et du Comptable
administratif pendant
l'exercice 1869

Le Conseil Municipal

Vu le compte rendu par le Sieur Recco, Receveur Municipal, de ses recettes et dépenses, depuis le 1^{er} janvier 1869 jusqu'au 31 décembre suivant, lequel comprend 1^o le rappel du compte de l'exercice 1868; 2^o les recettes et les dépenses faites administratives pendant les deux premiers mois de l'exercice 1869; 3^o les recettes et les dépenses concernant les services hors budget;

Deux expéditions ont été
adressées au J. Préfet le
16 juin 1870

Vu le détail des opérations finales de l'exercice 1869, établi en regard du compte susmentionné, et présentant les recettes et les dépenses pour ledit exercice, pendant les trois premiers mois de la gestion 1870.

Vu les pièces justificatives rapportées à l'appui, tant du compte de la gestion 1869 que des opérations supplémentaires effectuées en 1870.

Vu les budgets primitif et additionnel des recettes et dépenses présumées de l'exercice 1869, arrêtés par M. le Préfet du Département, et les autorisations spéciales de recette et de dépense délivrées pendant ledit exercice.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif dans lequel M. le Maire a exposé les motifs des dépenses par lui mandatées, la manière dont elles ont été effectuées et l'utilité que la Commune en a retirée.

Considérant que le compte du Receveur et celui du Maire ont été régulièrement établis.

Délibère:

Article 1^{er} Statuant sur la situation du Comptable 1868 sauf le règlement et l'apurement par le Conseil de Préfecture, conformément à l'article 66 de la loi du 18 juillet 1837 le Conseil admet les recettes de la gestion 1868 pour la somme de

14244.66

Les dépenses, pour aller de

15068.93

Fixe l'excédant de la dépense à

824.27

Et attendu que, par l'arrêté du compte précédent, le comptable a été reconnu débiteur de

175.96

Déclare le Comptable débiteur, sur son compte de la gestion 1868, de la somme de

1000.21

Article 2 Statuant sur les opérations de l'exercice 1869, sauf le règlement et l'apurement par le Conseil de Préfecture, le Conseil admet les opérations effectuées, tant pendant la gestion 1869 que pendant les trois premiers mois de la gestion 1870, savoir

En recette, pour

21563.47

En dépense, pour

19266.20

Il en résulte un excédant de recette de

2297.27

Le résultat définitif de l'exercice 1868 ayant présenté un excédant de dépense de

1000.21

Le résultat définitif de l'exercice 1869, égal au résultat du compte d'Administration du même exercice est un excédant de recette de

1297.06

Art. 3. Le Conseil demande qu'il plaise au Conseil de Préfecture

faisant droit aux motifs ci-dessus énoncés d'admettre les résultats comme sincères et véritables.

Et ont les membres présents signé la présente délibération après lecture faite.

P. P. Crani *F. M. Porri* *H. Scamaroni*
Georges Costetti *Miglio Matting* *Lazare Tachino* & *I. Arata*
Ante *Pierre Girardi*
Y. Caney *Montepagano*

Séance du vingt-neuf mai 1870

Demande de la Sieur Peretti, floravante, ancien garde champêtre de cette commune, réclame le paiement de son salaire pour les mois de juin, juillet, août et septembre garde champêtre 1869.

Deux expéditions ont été adressées au Préfet le 7 juin 1870

Attendu que du premier janvier au 31 mai de la même année, les deux gardes champêtres ont été payés à raison de quarante-cinq francs par mois que le budget pour le même exercice arrêté par M. le Préfet du département n'ayant alloué, suivant les propositions du Conseil Municipal, que la somme de six cents francs pour salaire de ces deux agents, il devenait juste, tandis qu'ils consacraient leurs fonctions, qu'ils fussent chacun la somme de cent francs qu'ils avaient touchés un total.

Qu'il y a donc lieu de regarder comme non avenue la demande formée par le dit Sieur Peretti.

Et ont les membres présents à la séance signé la présente délibération après lecture faite.

A Bonifacio, les jour, mois et an que dessus.

P. P. Crani *F. M. Porri* *H. Scamaroni*
Lazare Tachino *Miglio Matting* *Georges Costetti*
Ante *Pierre Girardi* *I. Arata*
Y. Caney *Montepagano*

Séance du vingt-neuf mai 1870

Demande pour la demande en date du 22 de ce mois par laquelle M. l'adjoint une fourrière spéciale de Chiora d'Asino, tant en son nom qu'en celui des habitants de par Lucciani, cette section, sollicite l'autorisation d'établir une fourrière dans ce hameau adjoint spécial à la condition qu'il affectera à ce service un local sans que la ville ait de Chiora d'Asino. besoin de rien payer, soit pour la location, soit pour l'entretien.

Le Conseil recommande à la bienveillance de l'Administration la

Approuvé le 17 septembre
1870.

Demande précitée, l'autant plus que ces hameaux sont assez éloignés de l'école.
La présente délibération, signée par tous les membres présents, sera soumise à l'approbation de M. le Préfet.

Lazare Stahins & B. P. Crani & M. Porri & F. Scamaroni
G. Catelli & Meylin Mathias
Mulle & S. Cratan & Pierre Girard
Montepagano & Carrega

Séance du vingt-neuf mai 1870

Approbation du
budget supplémentaire
de 1870.

Le Conseil arrête le budget supplémentaire de l'exercice 1870
les recettes à quatre mille trois cent trente-trois francs soixante-neuf centimes
les dépenses à trois mille trois cent quatre-vingt-sept francs six centimes
il y a un excédant de recettes de neuf cent quarante-sept francs cinquante
un centimes.

Deux expéditions ont été
adressées au Préfet le
16 juin 1870.

Le Corps recommande toutes les dépenses supplémentaires à l'approbation
de M. le Préfet.

A Bonifacio, les jour, mois et an que dessus.

B. P. Crani & M. Porri & F. Scamaroni
Lazare Stahins & G. Catelli & Meylin Mathias
Pierre Girard & S. Cratan
Mulle & Carrega
Montepagano

Vote des ressources
vicinales pour
l'exercice 1871

L'an mil huit cent soixante-dix et le vingt-neuf du mois de mai, le
Conseil Municipal de la Commune de Bonifacio réuni sous la présidence de M.
le Maire, dans le lieu ordinaire de ses séances
étaient présents M. M.

Deux expéditions ont été
adressées au Préfet le 7 juin

L'assemblée a choisi au scrutin pour secrétaire M. Porri Joseph Marie.
M. le Président a donné lecture:
1° de la circulaire de M. le Préfet en date du 11 avril 1870 sur les ressources à
voter pendant la session du mois de mai, pour les chemins vicinaux;
2° des articles 2 à 8 de la loi du 21 mai 1836
3° des articles 52 à 56 et 83 du règlement général sur les chemins vicinaux
4° de l'article 3 de la loi du 11 juillet 1868;
5° des arrêtés préfectoraux du 9 septembre 1868 relatifs au classement des
chemins de grande communication et d'intérêt commun
6° de l'état du classement des chemins dans le réseau subventionné